

Sur convocation du Maire en date du 26 janvier 2017, les membres du conseil municipal se sont réunis le 2 février 2017 à 20h30, à la Mairie, sous la présidence de Serge COSSIN, Maire

SONT PRESENTS : Serge COSSIN, Frédéric CHAMPAGNE, Jean-Luc CHARTON, Laure DARRE, Marie-Odile DEFRERE-MILLER, Sandra DRILLET, Nathalie DRON, Maryanne JEANDEMANGE, Maurice JEROME, Claudine JOFFROY, Robert LAURAIN, Renelle MELI, Jean-Pierre PRETOT, Philippe RETOURNARD, Claude VINCENT

A ETE DESIGNE SECRETAIRE DE SEANCE : Robert LAURAIN

Monsieur COSSIN aborde le premier point inscrit à l'ordre du jour.

Point n°1 : Approbation dernier compte rendu conseil municipal en date du 12 janvier 2017

Celui-ci est approuvé, ainsi que les délibérations prises lors de cette séance.
Le Maire aborde le second point de l'ordre du jour.

Point n°2 : Biens soumis à droit de préemption

La commune n'exerce pas son droit de préemption pour une maison rue de la Gare vendue 185.000,00 €.

Point n°3 : Renouvellement contrat aidé et nouveau contrat à durée déterminée dans le cadre des NAP

Contrat aidé : une personne en contrat aidé pour les travaux d'environnement voit son contrat se terminer. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de le reconduire avec les mêmes conditions pendant un an.

Nouveau CDD dans le cadre des NAP : le Conseil Municipal émet un avis favorable à la création d'un poste d'adjoint d'animation pour une durée hebdomadaire de 3 heures à compter du 9 février 2017 jusqu'au 7 juillet 2017.

Point n°4 : Utilisation de l'article budgétaire 6232 – Fêtes et cérémonies

Le trésor public invite toutes les collectivités à détailler dans le cadre d'une délibération, toutes les dépenses imputables à cet article budgétaire. Le Conseil Municipal décide de faire une liste des dépenses comme suit : cérémonies commémoratives, vœux du maire, différentes fêtes de la commune, dépenses liées aux festivités des écoles, vins d'honneur avec le milieu associatif, bons cadeaux, repas avec la Gendarmerie (Prévention routière), etc...

Point n°5 : Programme d'actions préconisé par l'ONF

Le Maire fait part au Conseil Municipal du programme d'actions préconisé par l'ONF. Travaux sylvicoles dans les parcelles 4a, 5s, 8a, 9a, 9b, 10, 17, 21r, 21s, 25r, 26, 31a, 32r, 35r, 37, 38r, 39, 40. Et travaux de maintenance dans les parcelles 1, 2, 3, 21.

Coût en investissement 16.730,00 € HT ; coût en fonctionnement 5.600,00 € HT

Point n°6 : Document unique d'évaluation des risques professionnels

La réglementation impose à toute collectivité une évaluation des risques professionnels auxquels peuvent être exposés les agents et transcrits dans un document unique. Ce document obligatoire est un outil essentiel pour lancer une démarche de prévention au sein de la collectivité. Une demande de subvention peut être sollicitée auprès du Fonds National de Prévention pour cette démarche, ce qui est accepté à l'unanimité.

Point n°7 : Subvention au CCAS

Le Maire propose une augmentation de la subvention de 1.000,00 € par rapport au résultat de l'année 2016. Le Conseil Municipal accepte cette augmentation. Ce qui porte le montant de la subvention à 5.500,00 € pour l'année 2017.

Point n°8 : Subvention aux associations

Pour l'année 2017, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas changer le montant des subventions par rapport à l'année 2016.

Point n°9 : Gardiennage de l'église

Comme pour l'année 2016, le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église sera de 150.00 € pour l'année 2017. Elle sera versée à Mr l'Abbé LAMBOLEZ.

Point n°10 : Dotation scolaire

Comme pour l'année 2016, le montant de la dotation scolaire par élève sera de 47 €. Ce qui est accepté à l'unanimité du Conseil Municipal.

Point n°11 : Participation des communes extérieures au fonctionnement des écoles

Elle ne change pas pour l'année 2017 et s'élève à 800 € par enfant scolarisé. A l'unanimité du Conseil Municipal.

Point n°12 : Autres tarifs communaux

Droit de stationnement place de la fête : 65 € par demande d'emplacement

Concession dans le cimetière : 50 ans : 180.00 € ; 30 ans : 120.00 € ; 15 ans : 90.00 €

Case au columbarium : 50 ans : 810.00 € ; 30 ans : 660.00 € ; 15 ans : 420.00 €

Location maison polyvalente : famille de Darnieulles : 170.00 € ; famille extérieure : 230.00 € ; soirée en semaine : 70.00 € ; caution : 300.00 €

Location salle des fêtes : Associations locales ou intercommunales : 280.00 € ; associations extérieures : 480.00 € ; familles de Darnieulles : 280.00 € ; familles extérieures : 400.00 € ; weekend prolongé (3 jours) : 520.00 € ; semaine ½ journée : 100.00 € ; semaine la journée : 240.00 € ; caution : 500.00 €

Point n°13 : Désignation d'un représentant à la commission locale d'évaluation des transferts de charges

Claude VINCENT est désigné en tant que titulaire et Serge COSSIN comme suppléant. A l'unanimité du Conseil Municipal.

Point n°14 : Compte rendu dernier conseil communautaire

Suite à l'installation du conseil communautaire le 5 janvier dernier, les compétences ont été réparties entre les 15 vice-présidents. 14 membres du bureau ont été désignés et 12 commissions créées. Ensuite ont été désignés les représentants dans les différents organismes et syndicats. Les indemnités de fonctions des élus ont également été votées.

Informations et questions diverses

Permanences des prochaines élections présidentielles et législatives : le Maire fait le point sur les personnes déjà inscrites pour tenir les permanences aux prochaines élections et complète la liste.

Changement de photocopieur à la Mairie : un nouveau photocopieur a été commandé suite à la panne de l'ancien qui ne peut plus être réparé.

Anciens ordinateurs du bureau des adjoints : après discussion, ces ordinateurs seront donnés à ceux qui en ont fait la demande.

Lots de nettoyage : cette année, 41 personnes se sont inscrites. Le tirage au sort a lieu le 3 février 2017 à 18h00 en Mairie

Orgue de l'église : Jean-Luc CHARTON qui s'occupe du dossier informe le conseil municipal de l'avancée du dossier qui est pour le moment mis en stand-by du fait de la refonte de la Commission Nationale des Monuments Historiques qui doit passer voir l'instrument sur place.

Clocher de l'église : Jean-Luc CHARTON qui s'occupe du dossier a découvert que Michelin a lancé en 2014, une fondation d'entreprise pour soutenir de nombreuses initiatives. Elle sera contactée pour ce projet.

Indemnité compensatrice mensuelle versée pour l'agence postale : de 1.001,00 € en 2016, elle passe à 1.132,00 € en 2017.

Lutte contre la précarité énergétique de l'habitat : une habitante de Darnieulles a reçu pour la réhabilitation de son habitation, une aide financière de 8.988,00 € de l'ANAH, 1.000,00 € de la CAE et 1.000,00 € de la Région.

Hebdomadaire « l'Echo des Vosges » : correspondante locale : Mme GROMER (06 85 13 98 82).

Nouvelle population selon l'INSEE : de 1564, la population passe aujourd'hui à 1565 habitants.

Recensement actuel de la population : 641 logements à recenser. 56.2 % de retour par internet.

Lecture d'un courrier anonyme : un courrier est arrivé en mairie dénonçant le manque de reconnaissance envers un habitant qui déneige lui-même avec ses effets personnels une grande partie des trottoirs près de chez lui. Or, il s'avère que cette personne a été remerciée par le maire et un petit article lui a été consacré dans le darnieullien.

Vérification de l'horloge de l'église : celle-ci a été vérifiée. Un léger décalage des aiguilles est décelable dû à leur chevauchement lorsqu'elles se croisent. Il sera vu avec une entreprise pour accéder avec une nacelle pour écarter les 2 aiguilles.

Plainte d'une riveraine : une habitante de la rue des Pervenches se plaint de la coupe d'un vieux mirabellier proche de la place de retournement appartenant à la commune et du non entretien du calvaire rue des Myosotis.

Proposition d'un conseiller municipal : il souhaiterait mettre en place une manifestation à but commercial à la salle des fêtes, avec possibilité d'achats, à l'inverse du salon des collectionneurs.

.

Aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil Municipal et la séance est levée à 22h30.